



PPU DU QUARTIER DES SPECTACLES – PÔLE DU QUARTIER LATIN

**Rencontre préparatoire
avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie
Le 10 octobre de 11 h 30 à 13 h
Salle C, 14^e étage, OCPM**

COMPTE-RENDU

SONT PRÉSENTS :

De l'arrondissement de Ville-Marie

M. Marc Labelle, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Sylvain Villeneuve, urbaniste, chef de la division de l'urbanisme
M^{me} Christine Racine, urbaniste, conseillère en aménagement
M. Pierre-Étienne Gendron-Landry, conseiller en aménagement

De l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

M. Jean Paré, président de la commission
M. Luc Lacharité, commissaire
M^{me} Hélène Morais, commissaire
M^{me} Stéphanie Espach, secrétaire-analyste de la commission

SONT ABSENTS :

De l'arrondissement de Ville-Marie

M^{me} Laurence Boisvert-Bilodeau, stagiaire professionnelle en aménagement

1. Ouverture et présentation des participants

Le président de la commission, M. Jean Paré, souhaite la bienvenue aux participants et invite les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie à se présenter. M. Sylvain Villeneuve signifie l'absence de M^{me} Laurence Boisvert-Bilodeau. Le président introduit les membres de son équipe composée de Mme Hélène Morais et de M. Luc Lacharité, commissaires, et de M^{me} Stéphanie Espach, secrétaire-analyste de la commission. L'ordre du jour est distribué.

2. Consultation publique

○ Mandat de l'OCPM

M. Jean Paré explique que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et impartial, dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets soumis à l'Office par le conseil de la Ville ou le comité exécutif. Un livret d'information sur l'OCPM, incluant le code de déontologie des commissaires, est remis aux représentants de l'arrondissement.

○ Mandat de la commission

Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre la décision d'adopter ou non le projet de règlement, avec ou sans modifications. Le rapport de la commission est rendu public 15 jours après avoir été transmis au Maire.

○ Objet de la consultation

L'objet de la consultation est le projet de Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - pôle du Quartier latin, incluant le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Le projet de règlement introduit des modifications aux paramètres de hauteur, de densité et d'affectation du sol du Plan d'urbanisme. Une fois adopté, le PPU serait partie intégrante du Plan d'urbanisme de Montréal.

○ Déroulement de la consultation

La consultation publique se tient en deux parties. La première partie consiste à présenter l'information à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir les questions des citoyens. Le président de la commission indique que des séances d'information thématiques pourraient être tenues pour approfondir certaines questions. La seconde partie est consacrée à l'audition des opinions. Le président rappelle que la commission peut adresser des questions au porte-parole de l'arrondissement ou demander le dépôt de documents.

○ Calendrier, horaire et lieu

La première séance d'information aura lieu à la salle Marie Gérin-Lajoie de l'UQAM, le 16 octobre, à 19 h. L'audition des mémoires aura lieu au même endroit le 12 novembre, à 19 h. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient être tenues.

3. Rôle des porte-parole de l'arrondissement et des personnes ressources

Au cours des séances, il n'y a pas d'échanges directs entre les citoyens et les porte-parole ou les personnes-ressources. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions et peuvent poser deux questions à la fois. Ils peuvent néanmoins se réinscrire au registre et poser

d'autres questions par la suite. Les questions sont adressées à la commission qui les relaie aux porte-parole. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies. Elle doit également veiller au respect du temps alloué aux présentations et à l'importance que soit fournie une information compréhensible de tous.

M. Sylvain Villeneuve agira à titre de porte-parole lors des séances publiques et de contact avec le secrétariat de la commission. Il mentionne que des personnes ressources de différents services seront également présentes dans la salle pour répondre, au besoin, aux questions plus spécifiques. M. Villeneuve s'engage à fournir rapidement au secrétariat de la commission la liste des personnes ressources en appui dans la salle.

4. Enjeux potentiels

La commission fait état de questions ou d'enjeux susceptibles d'être soulevés au cours des séances, et sur lesquels elle invite les représentants de l'arrondissement à se préparer.

5. Documentation

La documentation pertinente est accessible sur le site web de l'OCPM (www.ocpm.ca) et peut être consultée à ses bureaux. La personne-ressource de l'OCPM pour la documentation est M. Gilles Vézina. Tout document déposé au cours de la consultation publique sera rendu public sur le site de l'OCPM.

6. Support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie. Un ordinateur, un écran et un projecteur seront mis à la disposition des porte-parole. Toute information pertinente à la préparation des séances devrait être acheminée au secrétariat de l'Office dans les meilleurs délais. Les représentants sont invités à communiquer avec Anik Pouliot, responsable des communications et de la logistique à l'OCPM pour cette question.

7. Questions des représentants de l'arrondissement

Les représentants de l'arrondissement partagent leurs attentes et leurs préoccupations sur le déroulement de la consultation publique avec les membres de la commission.

8. Varia

La rencontre se termine à 13 h.